

# BAREMES TABLEAUX D'AVANCEMENT PERSONNELS ADMINISTRATIFS 2014

## AVANCEMENT au grade de SAENES de classe supérieure :

▪ Mode d'accès au corps par concours : .....	10 points
▪ Admissibilité à l'examen professionnel ou concours interne classe supérieure pendant les 5 dernières années : .....	5 points
▪ Ancienneté Education nationale (comprend services auxiliaires validés ou non validés) .....	1 point/ an
▪ Ancienneté générale des services : .....	0,5 point / an
▪ Ancienneté de corps : .....	1 point/ an
▪ Avis du chef d'établissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Exceptionnel .....	30 points
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable .....	10 points
<input checked="" type="checkbox"/> Défavorable .....	Bloquant
Les avis exceptionnels et défavorables devront être accompagnés d'un rapport	
▪ Bonification pour le parcours de carrière des agents ayant atteint l'échelon terminal de la classe normale (13 <sup>e</sup> ) depuis 3 ans, sauf en cas d'avis défavorable du chef de service. Cumulable avec les points d'avis .....	10 points
▪ Exercice en ZEP, violence, sensible, RAR, CLAIR : .....	5 points
▪ Discriminant : .....	Ancienneté de grade

## AVANCEMENT au grade de SAENES de classe exceptionnelle :

▪ Mode d'accès au corps au corps des SASU ou SAENES par concours : .....	10 points
▪ Admissibilité à l'examen professionnel SACE pendant les 5 dernières années : .....	5 points
▪ Ancienneté Education nationale (comprend services auxiliaires validés ou non validés) : .....	1 point/ an
▪ Ancienneté générale des services : .....	0,5 point / an
▪ Ancienneté de corps : .....	1 point/ an
▪ Avis du chef d'établissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Exceptionnel.....	30 points
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable .....	10 points
<input checked="" type="checkbox"/> Défavorable.....	Bloquant
Les avis exceptionnels et défavorables devront être accompagnés d'un rapport	
▪ Bonification pour le parcours de carrière des agents ayant atteint l'échelon terminal de la classe supérieure (13 <sup>e</sup> ) depuis 3 ans, sauf en cas d'avis défavorable du chef de service. Cumulable avec les points d'avis : .....	10 points
▪ Exercice en ZEP, violence, sensible, RAR, CLAIR : .....	5 points
▪ Discriminant : .....	Ancienneté de grade

## AVANCEMENT au grade d'ADJAENES 1ère classe

▪ Mode de recrutement 1 <sup>er</sup> grade si recrutement par concours, concours réservé, examen professionnel, certificat capacité : .....	10 points
▪ Ancienneté Education nationale (comprend services auxiliaires validés ou non validés) : .....	1 point/ an
▪ Ancienneté générale des services : .....	0,5 point/ an
▪ Ancienneté de corps : .....	1 point/ an
▪ Avis du chef d'établissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Exceptionnel.....	30 points
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable .....	10 points
<input checked="" type="checkbox"/> Défavorable.....	Bloquant
Les avis exceptionnels et défavorables devront être accompagnés d'un rapport	
▪ Bonification pour le parcours de carrière des agents ayant atteint l'échelon terminal du grade d'ADJAENES 2 <sup>e</sup> classe (11 <sup>e</sup> ) depuis au moins 3 ans, sauf en cas d'avis défavorable du chef de service : .....	10 points
▪ Exercice en ZEP, violence, sensible, CLAIR : .....	5 points
▪ Discriminant : .....	Ancienneté de grade

## AVANCEMENT au grade d'ADJAENES PRINCIPAL de 2<sup>e</sup> classe :

- Mode de recrutement 1<sup>er</sup> grade si recrutement par concours, concours réservé, examen professionnel **OU** mode de recrutement au 1<sup>er</sup> grade par concours interne, réservé ou exceptionnel : ..... 10 points
- Ancienneté Education nationale (comprend services auxiliaires validés ou non validés) : ..... 1 point / an
- Ancienneté générale des services : ..... 0,5 point / an
- Ancienneté de corps : ..... 1 point/ an
- Avis du chef d'établissement     Exceptionnel..... 30 points  
   Favorable ..... 10 points  
   Défavorable..... Bloquant  
  Les avis exceptionnels et défavorables devront être accompagnés d'un rapport
- Bonification pour le parcours de carrière des agents ayant atteint l'échelon terminal du grade d'ADJAENES 1<sup>ère</sup> classe (12<sup>e</sup>) depuis au moins 3 ans, sauf en cas d'avis défavorable du chef de service : ..... 10 points
- Exercice en ZEP, violence, sensible, CLAIR : ..... 5 points
- Discriminant : ..... Ancienneté de grade

## AVANCEMENT au grade d'ADJAENES PRINCIPAL de 1<sup>ère</sup> classe :

- Mode d'accès au corps par concours, concours réservé, examen professionnel **OU** mode de recrutement au 1<sup>er</sup> grade par concours interne, réservé ou exceptionnel : ..... 10 points
- Ancienneté Education nationale (comprend services auxiliaires validés ou non validés) : ..... 1 point / an
- Ancienneté générale des services : ..... 0,5 point / an
- Ancienneté de corps : ..... 1 point / an
- Avis du chef d'établissement     Exceptionnel..... 30 points  
   Favorable ..... 10 points  
   Défavorable..... Bloquant  
  Les avis exceptionnels et défavorables devront être accompagnés d'un rapport
- Bonification pour le parcours de carrière des agents ayant atteint l'échelon terminal du grade d'ADJANES principal 2<sup>e</sup> classe (12<sup>e</sup>) depuis au moins 3 ans, sauf en cas d'avis défavorable du chef de service. .... 10 points
- Exercice en ZEP, violence, sensible, CLAIR : ..... 5 points
- Discriminant : ..... Ancienneté de grade